



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Création d'un
emploi non
permanent pour
accroissement
temporaire
d'activité pour le
poste de chargé.e
de mission
Biodiversité**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

14 janvier 2026

DATE D'AFFICHAGE

14 janvier 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 41

Votants : 53

Voix : 130

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Lauzès, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot
Mme. C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. TERLIZZI, conseiller département du Lot
M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne
M. J.C. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAULVALDOR
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors
M. M. GOLIN, représentant de la Commune de Beauregard
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse
M. P. LAFABRIE, représentant de la Commune de Concots
M. JP BERNARD, représentant de la Commune de Crégols
M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque
M. P. CRAUFFON, représentant de la Commune de Laramière
M. A. ORTALO-MAGNE, maire de Larnagol
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, maire de Livernon
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, maire de la Commune de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. J.M. COLON, représentant de la commune de Promilhanes
Mme C. MOYANO, représentante de la Commune de Puyjourdes
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme F. COSTELLOE, représentante de la Commune de Saint-Martin-Labouval
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes

M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats

ÉTAIENT EXCUSÉS

M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à Mme E. MICHON
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
Mme I. CEPEDE-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac, donne pouvoir à M. F. TERLIZZI
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. B. DELPEUCH, représentant de la Commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. E. DUBARRY, maire de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
Mme L. FERMY, représentante de la Commune de Laburgade, donne pouvoir à M. J.C. SAUVIER
M. J. MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. J.C. ROMANO, Maire de Mouillac

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune Les Pechs du Vers
M. H. FABRIOL, président du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc-Géoparc
Mme E. MANELLA, DDT du Lot
Mme V. CASAGRANDE, maire de Lauzès
M. R. DESTREL, représentant de la Commune d'Arcambal
M. V. COUSI, maire de la Commune de Caylus
M. N. BRUNET, directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
Mme A. Girou, directrice-adjointe du Parc naturel régional

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité (durée qui ne peut excéder 12 mois sur une même période de 18 mois).

Considérant que ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents du Parc, la Présidente indique qu'il est nécessaire de prévoir un recrutement.

La Présidente propose de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de chargé.e de mission biodiversité, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2026, en référence au cadre d'emploi d'Ingénieur Territorial, au grade d'Ingénieur, catégorie A.

Les missions qui seront confiées à l'agent seront les suivantes :

Participation au programme « Préserver et restaurer la biodiversité dans les Causses du Quercy »

- Maîtriser la consommation de l'espace et les impacts des projets sur les milieux :
 - Appui à la rédaction d'un guide à destination des EPCI pour la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, notamment au travers de l'outil des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : identification des enjeux biodiversité du territoire pouvant faire l'objet de traduction dans les documents d'urbanismes, propositions de mesures, adaptation d'exemples d'actions au contexte caussenard ;

- Participer à la mise en place d'ORE sur le territoire en appui aux autres membres de l'équipe, et en lien avec les partenaires (associations de préservation de l'environnement notamment) et les élus locaux : diagnostics, élaboration des obligations et préparation des dossiers.
- Mobiliser le grand public dans la préservation du patrimoine naturel :
- Impliquer des collectivités dans la démarche Territoire Engagé pour la Nature : présenter l'outil aux communes et EPCI, accompagner les étapes de la labellisation et proposer des actions de sensibilisation pour tous les publics.
- Soutenir le Défi Familles à biodiversité positive : en lien avec les autres membres de l'équipe, participer à la sensibilisation des familles et aux travaux de restauration de la biodiversité engagés dans les communes participantes.

Participation au programme Natura 2000

- La mise en œuvre des mesures de gestion définies dans les Documents d'Objectifs de 5 sites Natura 2000 ;
- La sensibilisation des porteurs de projets aux enjeux environnementaux (évaluations d'incidences, porter à connaissance) ;
- L'information du grand public, des acteurs socioprofessionnels, des élus (animations sur le terrain, éditions, etc.).

Activités connexes et transversales

- Participation aux activités transversales et communes du Syndicat mixte du Parc.
- Participation à l'intégration des données naturalistes dans les bases du Parc.
- Participation ponctuelle à des actions sur des programmes en cours, en fonction des compétences et en complémentarité avec les autres membres de l'équipe.
- Collaboration avec l'ensemble des autres chargés de mission du Syndicat mixte du Parc.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité de chargé.e de mission biodiversité, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2026, en référence au cadre d'emploi d'Ingénieur Territorial, au grade d'Ingénieur, catégorie A, autorise la Présidente à procéder au recrutement et à signer tous les documents pour la mise en œuvre de cette décision.

**La Présidente
Catherine MARLAS**